

Fiche technique

Dispositif d'Alerte Sonore Temporaire

Roadquake 2F

Machine de pose/dépose - Raptor 3M



Les DAST sont certifiés Ascquer Référence
N° DAS-01-01



USAGE

Les Dispositifs d'Alerte Sonore Temporaires (DAST) sont mis en œuvre, à titre temporaire, à l'occasion de chantiers routiers fixes, sur autoroutes et routes à chaussées séparées*. Ils ont pour objectifs d'alerter les conducteurs d'un changement de situation en sollicitant principalement deux sens :

- ▶ **LE TOUCHER** : avec le ressenti des vibrations provoquées lors du passage du véhicule
- ▶ **L'OUÏE** : au travers du «bruit sourd de cognement»

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Les DAST se présentent sous la forme de bandes rugueuses installées perpendiculairement au sens de circulation.
- Elles se plient en 2 parties grâce à une charnière.

Dimensions :

- largeur : 0.33 m
- hauteur : 0.02 m,
- longueur : 3.30 m (dépliée)
- poids : 48 kg

CONDITIONS D'ESSAIS

▶ Freinage d'urgence

Nombre de freinage	Type de véhicule	Vitesse
5	Véhicule PTAC 38 tonnes	90 km/h
5	Véhicule PTAC 3,5 tonnes	130 km/h
5	Véhicule 2 roues motorisé	130 km/h

▶ Passages de véhicules

Nombre de passage	Type de véhicule	Vitesse
20	Véhicule PTAC 38 tonnes	90 km/h
20	Véhicule PTAC 3,5 tonnes	130 km/h
20	Véhicule 2 roues motorisé	130 km/h

Le déplacement mesuré est inférieur à 1.50 cm - (Maximum autorisé par arrêté ministériel = 5cm)

*extrait de l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à l'équipement des routes et autoroutes de dispositifs d'alerte sonore



Tertu distributeur exclusif en France de



www.tertu.com

Fiche technique

Dispositif d'Alerte Sonore Temporaire

Roadquake 2F

Machine de pose/dépose - Raptor 3M

tertu
ÉQUIPEMENTS

senn engineering
machinery



**POSE DE 5
DAST RQ 2F
EN 2'30 MIN !**

- ▶ Système à installer sur le devant d'un véhicule de service
- ▶ Capacité d'embarquer jusqu'à **12 DAST Roadquake 2F**
- ▶ Equipé de caméra facilitant la pose
- ▶ Equipé d'une **commande de fonctionnement sans fil** depuis l'intérieur de l'habitacle.

Informations concernant l'implantation des DAST

Les bandes rugueuses sont généralement disposées **en amont de la de la flèche lumineuse de rabattement (FLR)**.

Selon la réglementation, **5 bandes sonores**, à minima, sont placées en travers de la voie à 150 m minimum en amont du rabattement de voie.

Un panneau indiquant « Bandes rugueuses » doit être situé 150 m mètres en amont de la zone d'implantation des DAST.



AUTRES ACCESSOIRES



Transporteur de cargaison RoadQuake® 2F CRIB®



Poignée RoadQuake® T-Handle™



source : CEREMA



Février 2024

www.tertu.com